



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 4 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Maggy CONSTANTIN, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absents excusés : Sandrine BOUCHEREAU a donné pouvoir à Adrien BEL ; Joëlle LABAT a donné pouvoir à Sandrine MANDIN-DIRAISON, Cédric BUSSON a donné pouvoir à Pascal DABIN

Secrétaire de séance : Adrien BEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 13

1. Délibération – Approbation du PV du CM du 10 juillet 2023

Le compte rendu de la séance du CM du 10 juillet 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération – Remboursement de frais à une élue

Considérant que dans le cadre du réaménagement des locaux du restaurant scolaire, Madame Danièle GADAIS a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour l'achat de deux porte serviettes en tissu.

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Madame Danièle GADAIS qui s'élèvent selon la facture établie à la somme de 23,88 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à l'élue la somme de 23,88 € correspondant aux achats faits pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à raison de 12 voix pour et une abstention.

3. Délibération – Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme – Modalités de mise à disposition du public

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 13 novembre 2013, modifié les 17 novembre 2014, et 16 décembre 2019,

VU l'arrêté du maire N°2023-41 du 07 juillet 2023 engageant la modification simplifiée n°3 du PLU

VU les courriers de Madame le Maire en date du 24 juillet 2023 notifiant le dossier de projet de modification n° 3 aux Personnes Publiques Associées ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme porte sur deux erreurs matérielles insérées dans la rédaction définitive du règlement, à savoir :

1° : la première concerne la zone Ah en introduisant la possibilité de construire. Cette mention s'avère être en contradiction avec le PADD qui précise :

« De ce fait, le développement de la commune passe par une diversité d'actions optimisant l'utilisation du foncier et assurant sa maîtrise. Au regard des différentes potentialités et contraintes, la capacité d'accueil se situe dans :

- la réhabilitation et la rénovation des constructions existantes dans les divers hameaux de la commune,*
- la réhabilitation et la rénovation en cœur de bourg accueillant un habitat dense et différent, destiné notamment aux jeunes ménages mais également aux séniors,*
- la construction neuve dans les dents creuses et cœurs d'ilots du bourg et des principaux villages (La Bourchinière, La Métairie, La Hautière, La Garnière) »*

2° : la deuxième concerne une erreur de retranscription de la notice, dans le règlement final. Cette erreur s'avère être en contradiction avec les objectifs de densification de la zone Uc.

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint à l'urbanisme sur les éléments portant modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 13 septembre au 13 octobre 2023, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Saint-Fiacre-sur-Maine aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.
- d'indiquer que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- d'indiquer que la présente délibération, accompagnée du dossier de modification n° 3 du PLU approuvé, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Urbanisme : DIA à l'ordre du jour. Etat des dossiers en cours

2 DIA sont à l'ordre du jour

- IA 044 159 23 A0008 – 5 place du Champ de Foire (parcelle B 1355)
- IA 044 159 23 A0009 – 7 rue des Manoirs (parcelles C 464 et C 1672)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation. Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

5. Délibération – Clisson Sèvre Maine Agglo – Approbation du RPQS 2022– Déchets

L'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale soit destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (SPQS) adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Il indique, dans une note liminaire :

- la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;
- le prix total de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes, et son financement, en utilisant les indicateurs mentionnés à l'annexe XIII.

Est présenté au Conseil Municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Entendu la présentation de Madame le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Clisson Sèvre et Maine Agglo.
- Dire que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Points sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances) :

Mairie :

- Les travaux avancent selon le planning
- Réception des travaux prévue le 14/09, repoussée au 21/09.
- Quelques travaux restent encore à finaliser
- Déménagement vers les nouveaux locaux prévu durant les congés de la Toussaint

École :

- Travaux en régie effectués durant l'été
- Etude rénovation : réunion en interne avec la directrice de l'école prévue le 14/09
- Résultats de l'étude réalisée par le cabinet CUB : réunion le 2/10 à 19h30
- AD'AP : quelques travaux restent à faire avant de pouvoir prendre un arrêté de conformité au niveau de l'école

Schéma vélo :

- Quelques détails restent à traiter avec l'Agglo

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés Vie Associative et Animation :

Restaurant scolaire :

- Mise en place de serviettes en tissu depuis la rentrée. Phase de test jusqu'à la Toussaint avec les PS-MS

Agenda des manifestations :

- 09/09 : Raid des familles sous l'autorité de Pierre RIAM (Animateur au Département)
- 17/09 : Vendange de la vigne communale et entretien du verger des vignes. Collation préparée par le CDF
- Semaine bleue 2023 – le 18/10 randonnée organisée en collaboration avec la commune de Château-Thébaud avec collation à Saint Fiacre (bar extérieur du FCCV)

Aînés :

- 08/09 : Sortie des aînés
- 18/11 : Repas des aînés

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement :

4 Place de l'Eglise

- Travaux terminés par l'entreprise Jaumouillé
- Branchement électrique en cours de finalisation par Enedis
- Compteur d'eau potable posé et alimenté
- Réseau eaux usées et pluviales en cours de finalisation

Voirie :

- Travaux en cours par l'entreprise Baudry
 - o Reprise regards à proximité du terrain de foot
 - o Grille devant aubette à La Métairie
 - o Fin campagne PATA

La Métairie

- Travaux VRD réalisés par l'entreprise AUBRON-MECHINEAU. Réunion de lancement de chantier courant septembre.
- Commencement des travaux le 25/09

7. Points divers

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les fêtes des voisins organisées dernièrement à la Bourchinière et aux Perrières-Coteau, se sont bien déroulées (moments conviviaux qui ont attiré notamment de nouveaux habitants).

La rentrée scolaire 2023 s'est, comme chaque année, déroulée dans de bonnes conditions.

Le 19/10 de 19h à 21h à Monnières : Le Pays du Vignoble Nantais organise une conférence des élus sur la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale du Vignoble nantais (SCoT): Réunion ouverte à tous les élus. Y seront présentées les nouvelles orientations du SCOT. Pour rappel, le Pays du Vignoble Nantais réunit la communauté de communes Sèvre Loire, et Clisson Sèvre Maine Agglo.

Tests d'aménagement rue du Coteau. Les habitants sont sensibles et satisfaits de cette période de test et ont été invités à faire remonter leurs remarques

Dates à retenir

| | |
|------------------------------------|--------------------------|
| Elections sénatoriales | 24/09/2023 |
| Conseil Municipal | 16/10/2023 |
| Réunion d'équipe (bilan mi-mandat) | 18/11/2023 (9h-11h30) |
| Conseil Municipal | 20/11/2023 |
| Conseil Municipal | 18/12/2023 |
| Vœux | 12/01/2024 à 19h |
| Conseil Municipal | 29/01/2024 |
| Accueil des nouveaux habitants | Vendredi 2/02/2024 à 19h |
| Elections européennes | Dimanche 9 juin 2024 |

8. Questions orales

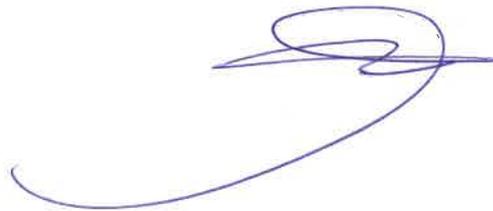
Pas de questions orales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Signature du Maire – Danièle GADAIS

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Fiacre-sur-Maine, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-FIACRE-SUR-MAINE' and '44 (Loire-Atlantique)'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Signature du secrétaire de séance – Adrien BEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.